



*Date de dépôt : 17 juin 2026*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de Diane Barbier-Mueller : Le Conseil d'Etat entend-il renforcer la prise en compte du cancer de la prostate dans la politique cantonale de prévention des cancers au regard de son incidence ?**

En date du 8 mai 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Selon les dernières données de monitoring du cancer en Suisse<sup>1</sup> publiées par l'Office fédéral de la statistique, le cancer de la prostate constitue le cancer le plus fréquemment diagnostiqué avec environ 8300 nouveaux cas annuels. A titre de comparaison, le cancer du sein représente un peu moins de 6800 cas par an, et le cancer colorectal environ 2500 cas chez les hommes, et 2000 chez les femmes.*

*Malgré cette réalité épidémiologique, les politiques publiques de prévention et de dépistage ne semblent pas refléter cette hiérarchie en termes d'incidence. En effet, dans son communiqué hebdomadaire du 5 mars 2025, le Conseil d'Etat a annoncé le renouvellement du contrat de prestations avec la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer, pour un montant de plus de 6,8 millions de francs sur la période 2025-2028. Ce contrat cible spécifiquement la prévention et le dépistage des cancers du sein et du côlon, ainsi qu'un projet pilote concernant le cancer du col de l'utérus, sans mention du cancer de la prostate.*

---

<sup>1</sup> <https://cancer-monitorage.bfs.admin.ch/fr/comparaison/nouveaux-cas/>

*Malgré des interpellations, le Conseil d'Etat se réfugie derrière un alignement sur les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique et de la Ligue suisse contre le cancer, lesquelles privilégient actuellement les cancers du sein et colorectal pour les programmes de dépistage organisés. Toutefois, l'Office fédéral de la santé publique rappelle que, dans le système fédéral suisse, la mise en œuvre des programmes de dépistage relève de la compétence des cantons. Il précise également que le dépistage préventif du cancer de la prostate ne figure pas parmi les prestations remboursées par l'assurance obligatoire des soins. Enfin, il indique qu'un nouveau plan national contre le cancer est en cours d'élaboration et devrait être adopté en 2026. Oncosuisse indique sur son site internet que le nouveau plan national contre le cancer devrait être adopté par le Conseil fédéral en été 2026.*

*Ainsi, il apparaît qu'un décalage existe entre, d'une part, la fréquence élevée du cancer de la prostate et, d'autre part, l'absence de programme structuré de dépistage de ce cancer. Cette situation soulève également la question de la sensibilisation des hommes à cette maladie, alors même que les politiques cantonales mettent l'accent sur d'autres cancers.*

*Dans ce contexte, il paraît légitime de s'interroger sur la cohérence, l'équité et l'efficacité de la politique cantonale de prévention.*

*Je prie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :*

- Comment le Conseil d'Etat explique-t-il le fait que le cancer de la prostate, pourtant le plus fréquent en Suisse, ne fasse pas l'objet à ce jour d'une stratégie structurée de prévention et de sensibilisation comparable à celle mise en place pour d'autres cancers ?*
- Le Conseil d'Etat envisage-t-il de renforcer la prise en compte du cancer de la prostate dans les programmes cantonaux de prévention et de promotion de la santé, notamment dans le cadre du contrat de prestations avec la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer ? Quelles actions concrètes, au-delà des recommandations générales, sont prises pour sensibiliser les hommes au cancer de la prostate et les encourager à en parler avec leur médecin ?*
- Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'adéquation entre, d'une part, l'incidence des différents cancers et, d'autre part, les moyens financiers et les dispositifs de prévention qui leur sont consacrés ?*
- Dans la perspective de l'adoption prochaine du plan national contre le cancer, élaboré notamment sous l'égide de l'Office fédéral de la santé publique et d'Oncosuisse, le Conseil d'Etat entend-il défendre une meilleure prise en compte du cancer de la prostate ?*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond aux questions posées de la manière qui suit.

- ***Comment le Conseil d'Etat explique-t-il le fait que le cancer de la prostate, pourtant le plus fréquent en Suisse, ne fasse pas l'objet à ce jour d'une stratégie structurée de prévention et de sensibilisation comparable à celle mise en place pour d'autres cancers ?***

Le cancer de la prostate est effectivement le cancer le plus fréquent chez l'homme en Suisse. La mise en place d'un programme de dépistage organisé ne repose cependant pas sur la seule incidence : elle exige une évaluation des technologies de la santé (ETS) (ou *Health technology assessment HTA*) démontrant que les bénéfices du dépistage l'emportent sur ses risques et que le rapport coût-efficacité est favorable. Contrairement à d'autres pays, la Suisse ne dispose pas d'une structure institutionnelle dédiée à l'ETS en matière de prévention : l'unité d'évaluation des technologies en santé de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (ETS-OFSP) porte exclusivement sur les actes et médicaments remboursés par l'assurance obligatoire des soins.

En l'absence de cette évaluation, les recommandations s'alignent sur le consensus international qui conclut à l'absence de preuve suffisante pour justifier un dépistage systématique par PSA (antigène spécifique de la prostate, protéine mesurée dans le sang), en raison du risque documenté de surdiagnostic, de surtraitement et de l'absence de bénéfice démontré sur la mortalité globale.

- ***Le Conseil d'Etat envisage-t-il de renforcer la prise en compte du cancer de la prostate dans les programmes cantonaux de prévention et de promotion de la santé, notamment dans le cadre du contrat de prestations avec la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer ? Quelles actions concrètes, au-delà des recommandations générales, sont prises pour sensibiliser les hommes au cancer de la prostate et les encourager à en parler avec leur médecin ?***

Les buts de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer (FGDC) sont : 1) de promouvoir le dépistage systématique des cancers pour lesquels ce mode de prévention est validé scientifiquement et 2) de coordonner ce dépistage sur mandat des autorités cantonales. La FGDC couvre les programmes cancer du sein et cancer du côlon, pour lesquels une ETS conclut favorablement. L'extension de ces programmes au cancer de la

prostate supposerait une évolution des recommandations fédérales fondée sur des données probantes actualisées.

Dans l'intervalle, le canton encourage néanmoins la sensibilisation des hommes de 50 à 69 ans via un dialogue structuré sur le dépistage entre le patient et sa ou son médecin de premier recours, et la décision partagée avec cette dernière ou ce dernier, en s'appuyant sur les outils existants (tableau EviPrev 2024, brochure d'aide à la décision Unisanté). Par ailleurs, le canton soutient des actions de promotion de la santé et de sensibilisation ciblant les hommes par le biais des missions d'intérêt général (MIG) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) (campagne Movember).

– ***Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'adéquation entre, d'une part, l'incidence des différents cancers et, d'autre part, les moyens financiers et les dispositifs de prévention qui leur sont consacrés ?***

La FGDC maintient une veille scientifique active et participe à des projets pilotes permettant d'évaluer la pertinence d'élargir les programmes à d'autres types de cancers ou de les affiner en fonction du niveau de risque individuel, comme l'illustrent les études BRAICS (col de l'utérus) et PRESENT (colorectal stratifié par risque).

La prévention primaire, l'information et le dépistage individuel s'opèrent via la ou le médecin de premier recours, les associations spécialisées et les HUG, notamment à travers des campagnes de sensibilisation ciblées (Movember).

Les moyens financiers sont attribués selon les prestations éprouvées et justifiées via des preuves scientifiques.

– ***Dans la perspective de l'adoption prochaine du plan national contre le cancer, élaboré notamment sous l'égide de l'Office fédéral de la santé publique et d'Oncosuisse, le Conseil d'Etat entend-il défendre une meilleure prise en compte du cancer de la prostate ?***

Dans la perspective du futur plan national contre le cancer, le Conseil d'Etat défendra une approche fondée sur des évaluations ETS rigoureuses pour tout élargissement de programmes de dépistage, y compris pour le cancer de la prostate si les données scientifiques devaient évoluer en ce sens.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Anne HILTPOLD